

Pompes Funèbres TRAXLER & Fils

www.pompes-funebres-traxler.com

s.a.r.l au capital de 7 500 Euros

Habilitation Préfectorale N°2013-51-34 SIRET : 780 405 841 00013

PF et MARBRERIE : 454, Avenue de Laon - 51100 REIMS

Téléphone : 03.26.09.07.98 / FAX : 03.26.09.20.87

7 jrs/7 - 24h/24

DECLARATION PREALABLE

❶ Transport de corps avant mise en bière vers le domicile du défunt ou la résidence d'un membre de la famille

❷ Transport de corps avant mise en bière vers une chambre funéraire

Vu les articles R.2213-7, R.2213-8, R.2213-8-1, R.2213-10 et R.2213-11 du CGCT,
A Monsieur le Maire de REIMS

→ **Suite au décès de :**

le _____ à

→ **Vu la demande écrite :**

❶ ❷ de la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles:

Agissant en qualité de (lien de parenté - autre lien) :

domicilié :

❷ de la personne chez qui le décès a eu lieu⁽¹⁾ :

❷ du directeur de l'établissement⁽²⁾ :

(1) attestant qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver dans un délai de douze heures à compter du décès l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles

(2) attestant qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver dans un délai de 10 heures à compter du décès l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles

→ **Vu le certificat de décès** attestant que le décès ne pose pas de problème médico-légal et que le défunt n'était pas atteint par l'une des infections transmissibles dont la liste est fixée au e) de l'article R.2213-2-1.

Je soussigné(e), P.F. TRAXLER & Fils, déclare par la présente procéder (ou faire procéder) au transport avant mise en bière de

❶ à son domicile, sis.....

❶ au domicile de _____ lien de parenté :
sis.

❷ en notre Funérarium de l'Avenue de Laon

Date de transport :

J'atteste la présente,

→ Que je suis en possession des documents suivants :

- **① ②** Certificat de décès
- **① ②** Demande écrite de la personne ayant qualité pour demander le transport de corps
- **①** Accord du directeur de l'établissement de santé, de l'établissement social ou médico-social, public ou privé, au sein duquel le décès est survenu

→ Que le transport sera effectué au moyen d'un véhicule agréé et sera terminé dans un délai maximum de 48 heures à compter du décès,

→ Que j'ai accompli les formalités prescrites aux articles 78, 79 et 80 du code civil relatives aux déclarations de décès, ou en cas de fermeture de la mairie, que j'accomplirai ces formalités dès sa réouverture,

→ Que j'adresse copie de cette déclaration, ainsi que l'extrait du certificat de décès (R2223-76), au Maire de la commune d'arrivée du corps si celle-ci n'est pas la commune du lieu de décès.

Pompes Funèbres :	fait pour servir et valoir ce que de droit, Le A REIMS Nom : TRAXLER Sébastien Signature :
Adresse :	
Ville :	
Téléphone :	

